

Avis public



**RÈGLEMENT SUR LA TAXE
RELATIVE AUX SERVICES POUR
L'EXERCICE FINANCIER 2021**

AVIS DE MOTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **lundi 2 novembre 2020 à 19 h**, à la mairie d'arrondissement située au 13665, boulevard de Pierrefonds, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2021.

FAIT À MONTRÉAL,
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingtième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl